



Direction de l'Aviation Civile
Grand-Duché de Luxembourg

INFORMATION NOTE ON DATA PROTECTION NOTICE D'INFORMATION SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Occurrences in civil aviation

Evènements dans l'aviation civile

The purpose of this information note is to inform data subjects transmitting an occurrence report to the Directorate of Civil Aviation ("DAC") on the processing of their personal data. This information sheet only relates to contact details of the persons transmitting an occurrence report to the DAC¹.

La présente notice d'information a pour objet d'informer les personnes transmettant un compte-rendu à la Direction de l'Aviation Civile (ci-après « DAC ») sur le traitement de leurs données à caractère personnel dans le cadre des activités de DAC liées au traitement des évènements de l'aviation civile. Cette notice ne concerne que les données de contact des personnes transmettant un compte-rendu à la DAC².

Identity and contact details of the controller

Direction de l'Aviation Civile (DAC)

4, rue Lou Hemmer
L-1748 Findel (Luxembourg)
Tel.: 00352 247 74900
E-Mail: civilair@av.etat.lu

Identité et coordonnées du responsable de traitement

Direction de l'Aviation Civile (DAC)

4, rue Lou Hemmer
L-1748 Findel (Luxembourg)
Tel. : 00352 247 74900
E-Mail : civilair@av.etat.lu

Purpose and legal basis for the processing

Personal data are processed in the context of the management and analysis of occurrence reporting in civil aviation.

The legal basis for this processing is Regulation (EU) No 376/2014 of the European Parliament and of the Council of 3 April 2014 on the reporting, analysis and follow-up of occurrences in civil aviation, amending Regulation (EU) No 996/2010 of the European Parliament and of the Council and repealing Directive 2003/42/EC of the European Parliament and of the Council and Commission

Finalité et base juridique du traitement

Les données à caractère personnel sont traitées en vue de la gestion et de l'analyse des évènements en matière d'aviation civile.

La base juridique pour ces traitements est le Règlement (UE) no 376/2014 du Parlement européen et du Conseil du 3 avril 2014 concernant les comptes rendus, l'analyse et le suivi d'événements dans l'aviation civile, modifiant le règlement (UE) no 996/2010 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 2003/42/CE du Parlement européen et du Conseil

¹ Personal data possibly included in an occurrence report are pseudo-anonymised in accordance with Regulation (EU) No 376/2014 of the European Parliament and of the Council of 3 April 2014 on the reporting, analysis and follow-up of occurrences in civil aviation

² Les données personnelles éventuellement comprises dans un compte-rendu sont pseudonymisées conformément au Règlement (UE) no 376/2014 du Parlement européen et du Conseil du 3 avril 2014 concernant les comptes rendus, l'analyse et le suivi d'événements dans l'aviation civile

Regulations (EC) No 1321/2007 and (EC) No 1330/2007.

et les règlements de la Commission (CE) no 1321/2007 et (CE) no 1330/2007.

Recipients (or categories of recipients) of the personal data

Destinataires (ou catégories de destinataires) des données personnelles

Personal data are accessible and processed by the DAC Safety Department, as well as by the DAC agents responsible of the supervision of aviation safety.

Les données à caractère personnel sont accessibles et traitées par le Département Gestion de sécurité de la DAC, ainsi que par les agents de la DAC responsables pour la supervision de la sécurité aérienne.

Personal data are also processed by the Administration des Enquêtes techniques (“AET”).

Les données à caractère personnel sont également traitées par l’Administration des Enquêtes techniques.

Transfer to a third country or international organisation

Transfert vers un pays tiers ou une organisation internationale

No personal data is transferred to a third country or an international organisation.

Aucune donnée personnelle n’est transmise à un pays tiers ou à une organisation internationale.

Period for which personal data will be stored

Durée de conservation des données personnelles

Personal data are stored for a maximum period of 5 years after the receipt of the occurrence report.

Les données à caractère personnel sont conservées pour une durée maximale de 5 ans après la réception du compte-rendu.

Right to request access to and rectification or erasure or restriction of processing and to object to processing

Droit d’accès, de rectification, à l’effacement, à la limitation et d’opposition

The data subject has the right to request from the controller access to and rectification or erasure of personal data or restriction of processing concerning the data subject or to object to processing.

Toute personne concernée peut demander quelles données à caractère personnel la concernant sont traitées par la DAC. Toute personne concernée a le droit de demander la rectification ou l’effacement ou la limitation du traitement des données à caractère personnel la concernant et le droit de s’opposer au traitement.

Right to withdraw consent at any time

Droit de retirer le consentement à tout moment

Where the processing is based on consent of the data subject, the data subject has the right to withdraw consent at any time, without affecting the lawfulness of processing based on consent before its withdrawal.

Si le traitement des données à caractère personnel est fondé sur le consentement de la personne concernée, celle-ci a le droit de retirer ce consentement à tout moment, sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci.

Right to lodge a complaint with a supervisory authority

The data subject has the right to lodge a complaint with the national supervisory authority CNPD (*“Commission nationale pour la protection des données”*, <https://cnpd.public.lu/en.html>).

Nature of requirement to provide personal data and possible consequences of failure to provide these data

The provision of personal data is required to permit entry into contact with the data subject transmitting an occurrence report. Failure to provide these data will prevent the DAC from entering into contact with the data subject.

Existence of automated decision-making

Personal data processed by the DAC are not subject to automated decision-making.

Droit de réclamation auprès d’une autorité de contrôle

La personne concernée a le droit d’introduire une réclamation auprès de l’autorité nationale de contrôle CNPD (*« Commission nationale pour la protection des données »*, <https://cnpd.public.lu/fr.html>).

Nature de l'exigence de fourniture de données personnelles et conséquences éventuelles d'une non-fourniture de ces données

La personne concernée fournit ces informations afin que la DAC puisse entrer en contact avec la personne transmettant le rapport. Le fait de ne pas fournir les données à caractère personnel à la DAC fera obstacle à la prise de contact avec la personne concernée.

Existence d’une prise de décision automatisée

Les données à caractère personnel traitées par la DAC ne servent pas à la prise d’une décision automatisée.

